



Projet de loi 6148 modifiant:

- 1. la loi modifiée du 22 juin 2000 concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures;**
- 2. la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu;**
- 3. la loi du 21 décembre 2007 concernant le boni pour enfant;**
- 4. la loi du 31 octobre 2007 sur le service volontaire des jeunes;**
- 5. le Code de la sécurité sociale**

2

Motion

Dépôt : M. Eugène BERGER

Date : 13.07.2010

La Chambre des Députés

- considérant que le projet de loi sous rubrique a été élaboré dans la précipitation,
- déplorant le fait que bon nombre d'interrogations subsistent,
- regrettant que des statistiques exactes n'aient pas été présentées ou analysées préalablement par le Ministre compétent,
- regrettant que les pertes financières pour les étudiants bénéficiant d'une bourse d'études dans le passé n'ait pas été analysé en profondeur et qu'il s'avère qu'un certain nombre d'étudiants seront désavantagés par la réforme,
- doutant que la majoration supplémentaire jusqu'à concurrence de 1.000 euros pouvant être accordée à l'étudiant se trouvant dans une situation grave et exceptionnelle et qui est confronté à des charges extraordinaires, suffit à pallier cette moins-value,
- estimant qu'un premier bilan de la réforme s'impose directement au terme de l'année académique 2010/2011, bilan devant servir à opérer les ajustements et améliorations qui s'imposent,

invite le Gouvernement à

- se donner les moyens afin de pouvoir faire ce bilan et en tirer les conclusions directement au terme de l'année académique 2010/2011.

(E. Berger)

E. Berger
(P. Helmer)

(F. Braz)

F. Braz
(F. Braz)

C. A. A. M.
 C. A. A. M.